



Volume 14, no 2 Décembre 2011

Le mot du maire

Nous vous souhaitons un très joyeux Noël!



RAPPORT DU MAIRE SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ ANNÉE 2011

À toutes les citoyennes et tous les citoyens de la Municipalité, il me fait plaisir de vous présenter un portrait de la situation financière de la municipalité.

Le rapport pour l'année financière 2010 a été déposé à la séance du conseil municipal le 7 juin 2011. Celui-ci a permis de dégager un surplus de 527 635.59 \$ pour l'année financière 2010.

À des séances ordinaires du conseil municipal, nous avons autorisé l'affectation d'une partie du surplus selon la répartition suivante :

Aqueduc :	51 993.08 \$
Égout :	52 783.87 \$
Matières résiduelles :	12 467.85 \$
Surplus libre :	410 390.79 \$
TOTAL :	527 635.59 \$

SITUATION FINANCIÈRE 2011

Pour l'année 2011, selon les données financières au 30 septembre, l'analyse des revenus et dépenses nous permet de prévoir un léger surplus pour la fin de l'exercice financier.

En 2011, nous aurons investi plus de 1 200 000 \$ en immobilisations, affectés aux fins suivantes : réalisation de travaux routiers, remplacement d'un pont sur la rue de la Pisciculture, construction d'un bâtiment à structure d'acier, aménagement de bureaux et acquisition de système de classement, réfection et agrandissement du stationnement de l'hôtel de ville, acquisition d'un camion 10 roues avec équipements, d'une auto-pompe pour le service de sécurité incendie, d'un véhicule, de clôtures, poursuivi la réfection des bâtiments municipaux et ajouté une semelle de ciment à la patinoire située au parc de la gare. En urbanisme, la refonte réglementaire aura été finalisée.

COMITÉS DU CONSEIL ET COMITÉS CONSULTATIFS

La municipalité compte de nombreux comités qui alimentent le conseil. Je tiens à souligner le travail accompli par tous les membres de ces comités qui enrichissent notre vie démocratique.

BUDGET 2011 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

A chaque année, le conseil municipal se dote d'un plan d'action qui touche chacun des secteurs d'activités de la municipalité. Ce plan d'action définit des objectifs devant permettre de réaliser un développement harmonieux, d'améliorer nos services et de créer un milieu de vie stimulant pour l'ensemble des citoyens.

Ainsi, en sports, loisirs et culture, la municipalité est très active et entend poursuivre ses efforts pour offrir une gamme d'activités diversifiées qui rejoignent l'ensemble des citoyens.

Au niveau des finances, nous aurons pour 2012 un nouveau rôle d'évaluation. Le taux de taxation sera ainsi revu et ajusté en fonction des nouvelles valeurs. Comme à chaque dépôt de rôle, il faut s'attendre à des distorsions et soubresauts, les valeurs des propriétés n'évoluant pas de façon identique d'un secteur à l'autre.

En ce qui concerne les travaux publics, l'amélioration du réseau routier demeure une priorité. De plus, des travaux en aqueduc et en égout sont prévus dans le secteur Lac-Carré en concertation avec des travaux effectués par le ministère des transports.

Par ailleurs, le conseil portera une attention soutenue aux bâtiments municipaux afin d'assurer leur bon état et ainsi préserver ces éléments du patrimoine collectif. L'accès aux personnes handicapées sera réaménagé à l'hôtel de ville afin de le faciliter et de le rendre conforme aux normes actuelles.

En 2012, la nouvelle Régie intermunicipale des Trois-Lacs prendra la relève en effectuant elle-même la collecte et le transport des matières résiduelles. Ce sera une autre façon de faire qui exigera bien sûr une période d'adaptation mais qui doit en bout de course nous permettre de mieux contrôler ce service et réaliser des économies.

La préoccupation à l'égard de la protection de l'environnement demeure toujours aussi présente et la plupart des programmes en environnement se poursuivront.

En sécurité publique, nous accordons toujours une grande importance à la formation de nos pompiers et à doter le service des incendies des équipements nécessaires pour offrir le meilleur service possible. De plus, afin d'être prêts à faire face à toute éventualité, la municipalité fera l'acquisition d'une génératrice d'urgence à l'hôtel de ville.

Ceci est un bref aperçu des activités qui se dérouleront au cours de l'année 2012. Bien d'autres viendront compléter l'offre de services afin de mieux servir l'ensemble des citoyens et contribuables de la municipalité.



...suite

RAPPORT DU MAIRE SITUATION FINANCIÈRE 2011

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le montant annuel de rémunération et l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil municipal reçoit de la Municipalité et de la MRC sont les suivants :

	Traitement	Allocation de dépenses Non imposable	TOTAL
Maire -base	19 854.00 \$	9 927.00 \$	29 781.00 \$
- MRC	5 450.17 \$	2 725.06 \$	8 175.23 \$
TOTAL	25 304.17 \$	12 652.06 \$	37 956.23 \$
Maire suppléant	7 590.00 \$	3 795.00 \$	11 385.00 \$
Conseiller	6 618.00 \$	3 309.00 \$	9 927.00 \$

LISTE DES CONTRATS DE 25 000 \$ ET PLUS

Avec le présent rapport, je dépose au bureau du greffe de la Municipalité la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ conclus entre le 1er novembre 2010 et le 31 octobre 2011, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec le même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Je vous invite à lire les textes de chacun des conseillers qui vous font part des réalisations de l'ensemble des services municipaux en 2011.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter un merveilleux temps des fêtes.

Le maire, Pierre Poirier



André Brisson

CONSEILLER RESPONSABLE

SPORTS - LOISIRS - CULTURE - ARTS
BIBLIOTHÈQUE - MAISON DES ARTS
PARCS, SENTIERS ET ESPACES VERTS

UNE MUNICIPALITÉ DE LOISIRS ET DE CULTURE !

Mise en action de l'entente de développement culturel

La municipalité a entamé en 2011 la réalisation des projets faisant partie de l'entente de développement culturel conclue avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). Cinquante pour cent des coûts sont défrayés par le ministère alors que l'autre portion de 50 % est investie par la municipalité.

Je me dois également de souligner la précieuse collaboration de la Société d'histoire de la Repousse, de la Maison des Arts et de la Maison des jeunes Refuge jeunesse dans la réalisation de ces projets.

Ainsi, 45 500 \$ seront investis pour la réalisation d'un circuit culturel et patrimonial et 14 500\$ pour le volet jeune public, et ce sur une période de trois ans.

Premièrement, grâce à cette aide financière, nos citoyens ont bénéficié d'une programmation jeune public bonifiée, où les enfants de 2 à 8 ans, de

5 à 12 ans de même que les adolescents se sont vus offrir des spectacles de qualité professionnelle et des ateliers en arts de la scène qui en ont réjoui plus d'un.

Deuxièmement, l'élaboration du circuit culturel et patrimonial est vivement enclenchée et permettra entre autre d'intégrer, de mettre en valeur et de faire découvrir les 32 sculptures réalisées dans le cadre des symposiums de sculpture tenus de 2005 à 2010 au sein de la municipalité.

La rédaction de six panneaux d'interprétation historique et la conception d'une brochure explicative et cartographiée accompagnera les citoyens pour une journée de découverte culturelle.

De la culture à l'intérieur de nos activités

Chaque année, des événements rassembleurs sont spécialement tenus pour nos citoyens. Je souligne particulièrement la fête du citoyen à laquelle plus de 350 personnes participent annuellement et la fête de Noël qui accueille joyeusement près de 150 enfants accompagnés de leurs parents.

Le service des sports, des loisirs et de la culture est heureux d'offrir des services adaptés aux familles tels le camp d'hiver et le camp de jour estival. Pour certains, le camp est un choix, pour d'autres un dépannage, mais pour nous, il est un lieu que nous préparons soigneusement afin que les enfants y vivent un été stimulant, diversifié et amusant.

Les adultes ne sont pas en reste à Saint-Faustin-Lac-Carré. Encore cette année, ils se sont vu offrir une programmation diversifiée incluant une série de spectacles musicaux, une journée de découverte de la culture, un concours de photo et de nombreuses activités en arts visuels tenues à la Maison des arts.

Dans tous ces événements, activités et services, la municipalité est soucieuse d'inclure une touche culturelle diversifiée. Ainsi, plusieurs organismes se rassemblent pour créer un amalgame de styles et de services alentour d'un même thème et au travers d'une même fête.

Des lieux communs disponibles et entretenus

Soucieuse d'offrir des équipements de qualité à ses citoyens, la municipalité inspecte et vérifie constamment ses parcs, salles et autres lieux afin de s'assurer de leur propreté et sécurité. Les quatre salles municipales, les quatre parcs, les terrains de balle, de volleyball et de pétanque, la plage, les trois patinoires, la bibliothèque et la maison des arts sont toutes des infrastructures qui font la fierté de notre communauté.

Cette année, les terrains de balle et de volleyball ont bénéficié de travaux d'amélioration, des bandes permanentes ont été ajoutées à la patinoire du parc de la gare et les locaux principaux de la bibliothèque ont été peints.

Du loisir pour tous

Dans le cadre de ses activités, la municipalité offre également une programmation de cours et ateliers diversifiés. L'hiver, nous chapeautons directement la tenue d'ateliers de hockey pour les jeunes et l'été, la mise en place de ligues de balle molle pour enfants.

Toujours soucieux d'offrir à nos citoyens l'accessibilité à une gamme d'activités des plus diversifiées, le conseil a maintenu la politique de remboursement d'une partie des frais de non-résidents pour une inscription à l'aréna, au soccer et au centre de ski de fond Mont-Tremblant.

Nous sommes heureux de constater le haut taux de participation des citoyens aux cours et ateliers offerts au sein même de la municipalité. Que ce soit le yoga, le karaté, la danse country, le zumba, le qigong ou la danse, toutes ces activités dynamisent nos salles municipales et rassemblent les membres de notre communauté.

Pour favoriser la diversité des services offerts, la municipalité supporte directement les initiatives qui permettent de regrouper les citoyens autour de loisirs tant sportifs que culturels par le prêt de salles, de terrains et/ou par un soutien financier. C'est ainsi que le Cercle des fermières, la ligue de pétanque, le Club de philatélie, la Société d'histoire, le Club de tennis, le bowling, le Club renaissance et le Club de marche peuvent offrir leurs activités.

À la poursuite de saines habitudes de vie pour 2012

Comme vous pouvez le constater, votre municipalité croit fermement à l'importance du rayonnement de la culture sur son territoire et à l'adoption de saines habitudes de vie pour sa population. Nous ferons tout en notre pouvoir pour continuer sur cette lancée afin que votre milieu de vie en soit un des plus dynamiques !



Alain Lauzon

CONSEILLER RESPONSABLE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU PLAN D'URBANISME : LE RÉSULTAT D'UN LONG PROCESSUS

Le 18 octobre dernier, le nouveau plan d'urbanisme de la municipalité est entré en vigueur. Cette étape finale marque l'aboutissement de plus d'un an de travail de la part du conseil municipal, des comités consultatifs et du service de l'urbanisme et de l'environnement. Outre l'adoption du plan d'urbanisme, l'ensemble des règlements d'urbanisme furent révisés, à la fois pour tenir compte des orientations du nouveau plan d'urbanisme mais également pour ajuster la réglementation à différents égards.

Le conseil a notamment choisi de modifier différentes règles affectant divers aspects de la réglementation. Entre autres :

- Le nombre et la dimension des garages
- Le nombre des ventes de garage permises annuellement (3 à dates fixes)
- Profondeur et calcul de la bande de protection riveraine
- Restreindre de façon significative l'usage « résidence de tourisme »
- Redéfinition de certaines zones et répartition des usages commerciaux
- Pénalités plus sévères pour les abattages d'arbres illégaux;
- Contrôle accru de l'érosion
- Assouplissement des règles découlant du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA)
- Application de normes de base en matière de salubrité dans les bâtiments.

Afin de vérifier si de tels changements vous affectent, nous vous invitons à consulter le site Internet municipal pour prendre connaissance de la nouvelle réglementation ou à contacter le service de l'urbanisme et de l'environnement.

L'année 2011 a également permis de bonifier les programmes de subventions visant la protection de l'environnement. Ainsi, en plus du programme d'aide à l'achat d'un composteur nous avons ajouté un programme visant à subventionner l'achat de récupérateur d'eau de pluie. Si vous n'avez pas déjà bénéficié de ces programmes, nous vous invitons à le faire. Les formulaires et les détails des programmes sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité de même qu'à la réception de l'hôtel de ville.

En 2011, la Municipalité a également remplacé l'un des véhicules de sa flotte. Afin de réduire son impact environnemental, la traditionnelle camionnette 4X4 de couleur jaune fut remplacée par une voiture compacte. Ce changement permettra aux inspecteurs d'être d'autant plus présents sur le territoire tout en réduisant l'impact environnemental de leurs déplacements.

Au niveau du développement, l'année 2011 a été marquée par deux projets résidentiels qui ont pris leur envol et se concrétiseront en 2012 : le projet « Versant des Lacs » phase 2, situé sur le chemin du Lac-Paquette et le projet « Le Carré des Pins » phases 1 et 2, sur la rue Saint-Faustin, face à la place de la Mairie. Par ces deux projets, ce sont 22 lots résidentiels qui viendront permettre l'implantation de nouvelles résidences au cœur de la Municipalité.



Lise Lalonde

CONSEILLÈRE RESPONSABLE

PROTECTION INCENDIE
PISCICULTURE – CTEL
LIEN AVEC LE CITOYEN
SITE WEB
BULLETIN MUNICIPAL
TOURISME, PUBLICITÉ ET PROMOTION
AÎNÉS ET FAMILLES

LA SÉCURITÉ INCENDIE, UN SERVICE INDISPENSABLE !

Le service de sécurité incendie n'échappe pas aux responsabilités et obligations sans cesse grandissantes dans le secteur municipal. Les exigences et objectifs du schéma de couverture de risques de même que le plan de mise en œuvre local en découlant exigent un travail administratif de plus en plus grand et c'est pour cette raison que le conseil municipal a augmenté le nombre d'heures de travail administratif accomplies par le directeur du service. Ainsi, c'est à raison de 25 heures par semaine depuis le mois de juillet dernier que le directeur, Monsieur Mario Levert, effectue le travail administratif requis pour la bonne marche de son service.

Dans le cadre des démarches de planifications budgétaires pour l'année 2012, une évaluation du service sera effectuée afin d'estimer si cette mesure expérimentale a permis d'atteindre les objectifs fixés et si elle doit être poursuivie. Nous pouvons déjà constater une nette amélioration au niveau de la communication et de l'intégration du service de sécurité incendie à l'équipe municipale.

L'année 2011 aura permis d'effectuer des réparations sur les bornes-fontaines sèches, de faire réaliser par un préventionniste une quinzaine de plans d'interventions sur des bâtiments à risques élevés et très élevés et d'embaucher cinq nouveaux pompiers en remplacement de pompiers ayant quitté.

Le principal projet réalisé en 2011 est sans contredit l'acquisition d'un nouveau camion autopompe citerne qui remplacera l'ancien qui avait 25 ans d'âge. Nous devrions en prendre possession d'ici quelques mois. Celui-ci répondra aux normes les plus récentes en matière de sécurité incendie et permettra de fournir le meilleur service au citoyen en cas d'incendie majeur.



Réjean Vaudry

CONSEILLER RESPONSABLE

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL
ACCÈS LOGIS,
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
TRANSPORT ADAPTÉ

L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

L'office municipal d'habitation, communément appelé HLM ou OMH, est situé au 95 Place de la Mairie, tout près de l'hôtel de ville et compte 10 logements. Les premiers logements ont été loués il y a déjà 22 ans, soit en janvier 1989.

Depuis ses débuts, l'OMH a modifié ses règles pour s'ajuster à la demande, en réduisant l'âge minimum requis pour être admissible à titre de locataire. Depuis l'année 2010, l'âge minimum est de 65 ans. Le conseil d'administration est composé de deux représentants des locataires, de trois membres nommés par le conseil municipal dont un conseiller municipal, et les deux autres membres sont recommandés par les groupes socio-économiques. J'agis moi-même à titre de représentant du conseil municipal alors que Monsieur David Desjardins a été nommé en novembre dernier par le conseil municipal. Monsieur André Levert siège quant à lui à titre de représentant municipal depuis mars 2007 et agit à titre de président de l'organisme depuis l'automne 2007.

La Municipalité contribue annuellement à raison de 10 % du déficit budgétaire de l'Office municipal. Pour l'année 2012, la quote-part municipale sera de 2 342 \$. Les citoyens de la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré ont la priorité pour la location d'un logement.

L'office municipal est également mandataire pour gérer les demandes de subventions dans le cadre du programme Accès-Logis dont le Domaine Bellevue fait partie. Les logements du Domaine Bellevue, dont 18 sont situés dans le secteur Lac-Carré et neuf dans le secteur Saint-Faustin, sont offerts aux familles et aux personnes de 58 ans et plus à faible revenu. Le Domaine Bellevue possède trois immeubles de neuf logements chacun.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Madame Céline D. Lauzon, directrice, au 819 425-7255.



Paul Edmond Ouellet
CONSEILLER RESPONSABLE

TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE
SIGNALISATION, ÉCLAIRAGE

L'HEURE DES BILANS

Avec l'hiver qui arrive à grands pas, l'heure des bilans au service des travaux publics a sonné. Ainsi, nous pouvons conclure que l'année 2011 a été encore une fois une année de grandes réalisations quant à l'amélioration de notre vaste réseau routier.

En effet, en plus des travaux annoncés au printemps, c'est-à-dire la réalisation du pavage de 1,8 km de rues dans le secteur du Domaine Levert et le traitement de surface double des rues des Mélèzes et de la Montée, nous avons pu procéder à l'amélioration de trois tronçons du chemin du Lac-Sauvage totalisant 1,2 km, et ce grâce à l'affectation de surplus financiers.

Également, grâce à la subvention discrétionnaire de notre député M. Sylvain Pagé au montant de 38 000 \$ et aux surplus financiers dégagés, nous avons procédé aux travaux de remplacement d'un pont sur la rue de la Pisciculture par un ponceau en béton.

En conclusion, le conseil a investi cette année plus de 500 000 \$ dans l'amélioration de notre réseau routier.

Nous vous invitons à consulter le prochain bulletin municipal qui sera publié à la fin février 2012 pour connaître la planification des travaux de la prochaine année. Nous espérons poursuivre nos investissements dans l'amélioration de notre réseau routier.

DU RENFORT POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT

Dans la poursuite du programme de renouvellement de la flotte de véhicules du service des travaux publics, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau camion 10 roues qui sera affecté au déneigement du secteur du chemin des Lacs. Ce camion sera plus polyvalent et permettra une optimisation des équipements déjà acquis tel la grappe arrière et la benne à asphalte isolée qui pourront être utilisées avec les deux camions 10 roues. Nous devrions recevoir ce camion d'ici la mi-décembre.

TRAVAUX D'ÉMONDAGE

Suite à l'affectation de surplus financiers sur une période de trois ans, le service des travaux publics a poursuivi les travaux d'émondage des emprises de rues amorcés en 2010, principalement dans les rues et chemins suivants : Lac-Sauvage, Lamoureux, Huard, de la Ripousse, Lac-de-la-Blanche, Lac-Ovale, Lac-du-Raquetteur et Lac-Nelly. Les travaux se poursuivront au cours de l'année 2012 et on aura ainsi investi 45 000 \$ en trois ans dans l'émondage de nos emprises de rues.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous un bel hiver pour profiter au maximum de notre merveilleux territoire et vous incite à la prudence en tout temps.



Michel Bédard
CONSEILLER RESPONSABLE

ÉGOUT ET AQUEDUC
BÂTIMENTS ET TERRAINS MUNICIPAUX

L'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Au cours de l'année 2011, nous avons poursuivi nos travaux d'amélioration des bâtiments municipaux.

À l'hôtel de ville, les travaux de réfection du mur de pierres entrepris au cours de l'hiver 2011 ont été complétés et nous avons procédé au remplacement du revêtement de sol de l'entrée de l'hôtel de ville afin de rendre l'accueil plus chaleureux et au goût du jour. Il faut mentionner que le tapis de l'entrée avait plus de 20 ans et avait fait son temps. Nous avons également finalisé le réaménagement des bureaux administratifs.

Au niveau du stationnement, nous avons vu à l'agrandissement de celui-ci afin d'optimiser le nombre de cases de façon à répondre aux besoins grandissants dus entre autres à l'utilisation du Chalet de la Mairie.

À la gare, nous avons procédé à l'amélioration de la ventilation de l'entre-toit qui causait un vieillissement accéléré de la toiture et nous avons refait également le recouvrement de la toiture. Au niveau de l'aménagement intérieur l'esthétique de la salle a grandement été améliorée par la pose de lambris aux murs.

Au cours de l'année 2012, d'autres travaux seront réalisés dans certains bâtiments afin de poursuivre dans cette optique d'amélioration de nos bâtiments municipaux. Déjà à ce jour nous savons que nous verrons à l'installation d'une génératrice pour les mesures d'urgence à l'hôtel de ville et également à la relocalisation de la rampe pour handicapés, permettant de compléter l'agrandissement du stationnement.

NOS RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE

Comme je vous en avais parlé dans les bulletins précédents, nous adopterons soit en décembre 2011 ou janvier 2012 notre plan directeur d'infrastructures. Cet outil est devenu essentiel afin d'établir la planification du développement de nos infrastructures qui un jour pourraient desservir l'ensemble du périmètre urbain.

Au niveau du plan triennal de restauration et remplacement des vannes d'aqueduc maîtresses, une bonne partie a été réalisée au cours de l'année 2011, notamment sur la rue Principale dans le secteur Lac-Carré.

Je profite de l'occasion pour vous remercier de votre compréhension et collaboration lors de l'interruption du service de distribution d'eau à l'occasion de ces travaux.



AGISSEZ EN CITOYEN AVERTI : VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS

Chaque année, lors de la période de changement de l'heure, on vous rappelle de changer les piles de vos avertisseurs de fumée. On n'y échappe pas cette année et, si ce n'est déjà fait, il est très important d'y remédier : ça pourrait sauver des vies !

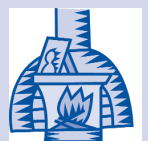
Il est prouvé qu'en cas d'incendie, un citoyen averti à temps voit ses chances de survie doublées. Assurez-vous donc régulièrement que vos avertisseurs fonctionnent !

CHAUFFAGE AU BOIS ? PRUDENCE !

Un autre rappel en ce début de saison hivernale : si vous utilisez un système de chauffage au bois, n'oubliez pas de faire effectuer un bon ramonage de votre installation par un professionnel avant de le mettre en fonction. De plus, utilisez toujours un bois franc sec pour un meilleur rendement et une plus grande sécurité.

Cet hiver, profitez bien de la chaleur du chauffage au bois tout en étant prudent.

Mario Levert
Directeur du Service de sécurité incendie



Éthique et déontologie en matière municipale

Dans la foulée des changements législatifs en matière d'éthique, de déontologie et de gestion des contrats municipaux, la Municipalité a fait ses devoirs et s'est conformée aux exigences prescrites par le gouvernement.

Après l'entrée en vigueur le 1er janvier 2011 de la politique de gestion contractuelle, plusieurs étapes ont été réalisées tant par le conseil municipal que par les gestionnaires municipaux.

Pour vous permettre de juger de l'ampleur des effets sur le travail quotidien de l'administration, je vous fais une énumération des principales réalisations de 2011 en la matière :

- Adaptation des devis d'appel d'offres pour tenir comptes des nouvelles dispositions légales
- Mise en place de mesures de contrôle plus serrées des modifications apportées aux contrats initiaux (augmentation ou diminution des coûts)
- Obtention de l'engagement à la confidentialité des mandataires et/ou consultants lors de l'octroi de contrats de services professionnels
- Dépôt mensuel au conseil de la liste des autorisations de dépenses accordées par les responsables d'activités budgétaires
- Non divulgation du nombre et de l'identité des soumissionnaires potentiels
- Distribution exclusive par le Se@o des documents d'appel d'offres pour les contrats comportant une dépense de 100 000\$ et plus
- Production obligatoire d'une estimation du prix des contrats de 100 000\$ et plus
- Publication sur le se@o d'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$
- Adaptation du format des listes de contrats déposées avec le rapport du maire sur la situation financière
- Formation des élus sur l'éthique et la déontologie
- Adoption du code d'éthique et de déontologie des élus

Tous les documents adoptés en lien avec l'éthique, la déontologie et la gestion contractuelle sont publiés sur le site Internet municipal. Je vous incite fortement à les consulter et ainsi juger de la transparence de votre administration municipale en ces matières.

Jacques Brisebois
Directeur général

La Régie intermunicipale des Trois-Lacs

En 2011, les municipalités de Lac-Supérieur, Val-des-Lacs et Saint-Faustin-Lac-Carré ont créé une régie intermunicipale qui aura comme mission la collecte des matières résiduelles et leur transport soit vers Rivière-Rouge pour les déchets ultimes et vers Tricentris à Lachute pour les matières recyclables. Cette régie, la RITL, prendra la relève de l'entreprise privée.

L'année 2011 aura permis la création de la régie, l'embauche d'un coordonnateur et l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'achat de camions afin d'effectuer la collecte, camions qui seront livrés dans les premiers mois de l'année 2012.

D'ici à ce que la régie possède ses propres camions, la collecte et le transport sont toujours assurés par l'entrepreneur privé Les services de récupération et de conteneurs Miller Inc. Comme vous l'avez constaté, depuis juillet dernier, il y a eu changement dans les journées de collecte pour certains secteurs. Il est possible que de nouveaux changements soient nécessaires en 2012. En de tels cas, tous et chacun en seront avisés. Nous vous demandons d'être attentifs aux communiqués qui seront publiés et nous comptons sur la collaboration de chacune et de chacun d'entre vous.

La collecte des volumineux ou gros rebuts

Depuis 2007, la gestion des matières résiduelles, incluant les volumineux, relève de la compétence de la MRC des Laurentides pour l'ensemble de son territoire.

Cependant, c'est la RITL qui est maintenant responsable de la collecte et du transport, tant des déchets ultimes, des matières recyclables que des volumineux.

La gestion des matières résiduelles ne relève pas seulement d'une compétence des divers paliers municipaux mais est également une responsabilité individuelle et collective. En fait, c'est un enjeu de société majeur et la réduction des matières destinées à l'enfouissement par la réutilisation, le recyclage et la valorisation comporte des avantages économiques, environnementaux et sociaux importants.

C'est en ce sens que la Municipalité a adhéré en 2009 à la Charte sur la réduction des matières résiduelles proposée par la MRC des Laurentides et s'est engagée, par le fait même, à appliquer le principe des 3R-V (réduction à la source, réutilisation, recyclage et valorisation).

Concrètement, ce principe amène à modifier les façons de faire et la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré n'y échappe pas.

Ainsi, au cours des dernières années, nous avons voulu amener nos citoyens à adopter de bonnes pratiques dans la gestion de leurs matières résiduelles, mais sans nécessairement procéder drastiquement. Par exemple, en ce qui a trait à la collecte des volumineux, jusqu'à présent, la Municipalité effectuait une collecte supplémentaire pour les rebuts non admissibles lors des collectes régulières.

À compter de 2012, deux collectes de gros rebuts seront effectuées par la RITL, une au printemps et une à l'automne. Vous serez informés en début d'année de la date de ces deux collectes. La Municipalité n'effectuera plus de collecte supplémentaire pour les rebuts non admissibles. Les matières non acceptées ne seront tout simplement plus ramassées.

Les citoyens ne sont toutefois pas laissés à eux-mêmes dans ce domaine. Des dépôts de matériaux secs et de résidus domestiques dangereux ont été mis en place pour recevoir vos matières et ainsi diminuer la quantité des déchets enfouis. Également, des éco-centres seront prochainement érigés et permettront d'optimiser la réutilisation et la valorisation des résidus.

De façon générale, les gros rebuts ramassés sont les meubles de maison et de jardin (table, chaise, divan, bureau, lit, matelas, sommier, etc...) et certains électroménagers (cuisinières, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, chauffe-eau).

Pour tout savoir sur la façon de vous départir des éléments qui ne sont pas admissibles à la collecte régulière, je vous invite à consulter la liste des matières admises et refusées, sur le site Internet www.traindeviedurable.com. Toute l'information utile y est disponible en ce qui concerne la façon de vous débarrasser des résidus domestiques dangereux tels que les peintures, huiles, batteries etc. ainsi que les sites de dépôt pour les matériaux secs. Surveillez également en début d'année avec vos calendriers de collecte, une documentation complète des services offerts.

Nous comptons sur votre collaboration afin que chaque geste posé en matière de réduction réutilisation, recyclage et valorisation nous permette de réduire notre impact sur l'environnement.

Pierre Poirier
Maire de Saint-Faustin-Lac-Carré et président de la RITL

Recherche de membres pour le comité consultatif sur l'environnement

Depuis plusieurs années, le comité consultatif sur l'environnement fait la promotion de la question environnementale auprès de la Municipalité et de la population. Suite au départ de certains membres, le conseil est à la recherche de deux citoyens intéressés à s'impliquer au sein dudit comité. Nommés par le conseil municipal, les membres du « CCE » ont le mandat de l'assister dans sa prise de décision sur les dossiers environnementaux et de faire la promotion de la protection de l'environnement. Les réunions se tiennent périodiquement à l'hôtel de ville. Les gens intéressés (citoyens) par ces postes sont invités à faire parvenir leur candidature au service de l'urbanisme et de l'environnement en prenant soin d'inclure les raisons qui feront d'eux un membre pertinent. (Cheminement académique ou professionnel, implication communautaire, etc.) Le comité consultatif sur l'environnement est un acteur important qui joue un rôle de premier plan dans la mise en valeur et la préservation de la qualité des milieux de vie.

DÉNEIGEMENT – STATIONNEMENT DE NUIT

Le Service des travaux publics rappelle à la population que le stationnement est interdit sur toutes les rues et chemins publics de la Municipalité, du 15 novembre au 15 avril inclusivement, entre minuit et 7 heures. Toutefois, le stationnement de nuit est toléré les 24, 25, 26, 31 décembre, ainsi que les 1^{er} et 2 janvier.

Nous demandons votre collaboration pour garder le territoire libre de tout véhicule afin de permettre aux équipes de déneigement d'assurer un service sécuritaire et de qualité.

Enfin, nous sollicitons votre collaboration, particulièrement en période hivernale, en vous demandant de replacer vos bacs près de votre résidence le plus tôt possible après la collecte. Cela permettra au Service des travaux publics d'offrir un meilleur service de déneigement et évitera le bris de vos bacs, avec tous les inconvénients que cela comporte.

Merci de nous aider à vous aider.

Martin Letarte
Directeur des travaux publics

COMPOSTAGE ET RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

Les programmes de compostage et de récupération de l'eau de pluie sont tous deux encore en vigueur. Si vous n'avez pas déjà profité de ces programmes, sachez que la Municipalité rembourse une portion du coût d'achat d'un composteur domestique ou d'un récupérateur d'eau de pluie. Les montants admissibles et les modalités sont disponibles sur le site Internet municipal, à la réception de l'hôtel de ville et au service de l'urbanisme et de l'environnement.



BLOC-NOTES



Le 9-1-1 IMPORTANT

Le service 9-1-1 vous permet d'accéder à tous les services d'urgence (policiers, ambulance, pompiers...) EN PLUS DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA PROTECTION CANINE.

Dans ces deux derniers cas, on utilise le 9-1-1 uniquement en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de l'administration municipale: chemin inondé, arbre tombé sur la route, fuite d'eau, refoulement d'égout, chien ou autre animal dangereux.

BOTTIN TÉLÉPHONIQUE MUNICIPAL

- Hôtel de ville
100, place de la Mairie,
Saint-Faustin-Lac-Carré J0T 1J2
Téléphone: 819 688-2161
ou 819 326-0407
(Boîtes vocales accessibles
24 heures sur 24)
- Télécopieur: 819 688-6791
- Feux et appels d'urgence : 911
- Travaux publics: 819 688-2161 poste 224
- Site internet:
www.municipalite.stfaustin.qc.ca
Courriel : dirgen@municipalite.stfaustin.qc.ca
- Centre communautaire (salle Bellevue)
64, rue de la Culture,
Saint-Faustin-Lac-Carré 819 688-1264
- Bibliothèque du Lac
64, rue de la Culture,
Saint-Faustin-Lac-Carré 819 688-5434
- Chalet de la Mairie
120 Place de la Mairie
Saint-Faustin-Lac-Carré 819 688-2382

BULLETIN MUNICIPAL

Coordination :
Danielle Gauthier
Directrice du greffe
et des communications

Responsables politiques :
Pierre Poirier, maire
Lise Lalonde, conseillère

Infographie et impression :
Imprimerie Léonard Inc.

Également disponible sur Internet au
www.municipalite.stfaustin.qc.ca

Prochaine parution : Février 2012

Séances du conseil municipal

Le premier mardi de chaque mois à 19 h 30 à l'hôtel de ville, situé au 100, Place de la Mairie à l'exception du mois de janvier alors que la séance ordinaire aura lieu le 10 janvier. Le calendrier complet est publié sur le site internet municipal.

OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

DU LUNDI AU VENDREDI – 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour dépôt de courrier en dehors des heures d'ouverture, utilisez l'ouverture dans la porte de la salle du conseil à l'hôtel de ville.